



8 CP

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Diversity of  
Cultural Expressions

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Diversité  
des expressions  
culturelles

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Diversidad  
de las expresiones  
culturales

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

Разнообразие форм  
культурного  
самовыражения

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

تنوع أشكال التعبير  
الثقافي

联合国教育、  
科学及文化组织

文化表现形式  
多样性

DCE/21/8.CP/9  
Paris, le 3 mai 2021  
Original : anglais

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ  
DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Huitième session  
En ligne  
1-4 juin 2021**

**Point 9 de l'ordre du jour provisoire** : Rapports périodiques quadriennaux : transmission des nouveaux rapports et mise en œuvre du programme de renforcement des capacités sur le suivi participatif des politiques

Conformément à l'article 22.4.b de la Convention et à la Résolution 7.CP 11, le présent document rend compte des rapports périodiques quadriennaux examinés par le Comité à ses treizième et quatorzième sessions, et livre les commentaires de celui-ci. Il offre par ailleurs un aperçu de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités sur le suivi participatif des politiques. Les résumés des rapports des Parties sont présentés dans le document DCE/21/8.CP/INF.9. Les rapports complets sont disponibles sur le site Web de la Convention, à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/governance/periodic-reports>.

**Décision requise** : paragraphe 32



## I. Contexte

1. L'article 9 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention »), intitulé « Partage de l'information et transparence », énonce, au paragraphe (a), que les « Parties fournissent tous les quatre ans, dans leurs rapports à l'UNESCO, l'information appropriée sur les mesures prises en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire et au niveau international ». Le processus d'élaboration et de soumission des rapports périodiques quadriennaux est détaillé dans les directives opérationnelles relatives à l'article 9, approuvées et révisées par la Conférence des Parties à sa troisième session (2011) et à sa septième session (2019) respectivement. Ces directives définissent par ailleurs le Cadre des rapports périodiques quadriennaux.
2. À sa septième session (2019), la Conférence des Parties a invité les Parties dont les rapports périodiques attendus en 2019 n'avaient pas encore été soumis au moment de la session, ou dont les rapports périodiques étaient attendus en 2020, à les soumettre avant le 30 avril 2020 (Résolution 7.CP 11). Cependant, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les Parties ont dû fonctionner dans des conditions toutes particulières, avec d'importantes répercussions sur les processus d'élaboration des rapports périodiques quadriennaux. À leur demande, le délai statutaire de présentation des rapports périodiques a donc été successivement reporté au 15 juillet 2020 puis au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Ces deux reports successifs ont permis à 78 Parties de s'acquitter de leur obligation statutaire malgré les circonstances exceptionnelles<sup>1</sup>. La mise en œuvre du programme de renforcement des capacités du Secrétariat sur le suivi participatif des politiques (ci-après dénommé « le programme de renforcement des capacités »), a également joué un rôle déterminant dans l'obtenir d'un taux de soumission de rapports particulièrement élevé au cours de ce troisième cycle de présentation des rapports périodiques.
3. En application des décisions [13.IGC 6](#) et [14.IGC 6](#), la Conférence des Parties est invitée à examiner, à cette session, les éléments suivants :
  - un résumé des débats des treizième et quatorzième sessions du Comité sur les rapports périodiques ;
  - les résumés des rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention soumis par les Parties en 2019 et 2020 (document DCE/21/8.CP/INF.9) ;
  - les rapports périodiques soumis en 2019 et 2020 (disponibles en ligne à l'adresse <https://fr.unesco.org/creativity/governance/periodic-reports>, ainsi que sur la plate-forme de suivi des politiques, à l'adresse <https://fr.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform>), et une liste des Parties dont les rapports périodiques, attendus pour la période 2019-2020, n'ont pas été soumis ;
  - une liste des Parties dont les rapports périodiques sont attendus avant sa neuvième session, en juin 2023.

## II. Résumé des débats du Comité

4. Comme résumé ci-dessous, le point de l'ordre du jour consacré aux rapports périodiques a suscité des débats animés entre les membres du Comité et les observateurs.
5. Les membres du Comité et les observateurs se sont félicités de la version révisée des directives opérationnelles relatives à l'article 9, y compris du Cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles (Résolution 7.CP 12).
6. Le Comité a aussi salué le nouveau formulaire de présentation des rapports périodiques, qui s'inscrit dans le prolongement du cadre de suivi de la Convention et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce nouveau formulaire, considéré comme plus utile, a facilité la collecte et l'analyse des données, tout en créant des synergies entre les différents instruments de suivi de la Convention – notamment la série de rapports mondiaux et la

---

1. Un État partie a soumis deux rapports en 2020.

plate-forme de suivi des politiques. Le processus d'élaboration des rapports périodiques a donné aux Parties l'occasion d'échanger avec diverses parties prenantes et a ouvert un espace de dialogue avec les organisations de la société civile. Parmi elles, un certain nombre a toutefois souligné la nécessité d'une participation plus large et plus directe à l'élaboration des rapports.

7. Le Comité a salué et encouragé les activités menées par le Secrétariat dans le domaine du renforcement des capacités et de la sensibilisation. Le projet « Repenser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles », financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI), a suscité de nombreux commentaires positifs. Les pays bénéficiaires ont reconnu que l'assistance technique reçue du Secrétariat avaient facilité les processus de consultation nécessaires à l'élaboration de leurs rapports périodiques quadriennaux, certains soumettant leur rapport pour la première fois. La pertinence de l'approche régionale dans le cadre des ateliers de formation des formateurs a aussi été reconnue. Le Comité a appelé à poursuivre le développement du programme de renforcement des capacités du Secrétariat.
8. Le Comité a unanimement souligné l'importance du Rapport mondial, qui représente un outil essentiel pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention et pour soutenir la mise en place d'actions politiques éclairées. La troisième édition du rapport mondial « Repenser les politiques culturelles » est très attendue par les Parties et les observateurs.
9. Le Comité a souligné qu'il importait d'améliorer constamment le système de gestion des connaissances de la Convention, notamment par l'intermédiaire de la plate-forme de suivi des politiques et des éditions successives du Rapport mondial, de façon à renforcer le partage des connaissances, en vue de concevoir et mettre en œuvre des politiques culturelles pertinentes. Plusieurs membres du Comité ont formulé l'espoir que la plate-forme de suivi des politiques devienne plus accessible.

### III. Aperçu des rapports périodiques quadriennaux reçus par le Secrétariat

10. Au total, 83 rapports périodiques ont été reçus par le Secrétariat et examinés par le Comité à ses treizième et quatorzième sessions, dont deux étaient attendus en 2016<sup>2</sup>, quatre en 2017<sup>3</sup>, cinq en 2018<sup>4</sup>, sept en 2019<sup>5</sup>, 64 en 2020<sup>6</sup> et un en 2021<sup>7</sup>.
11. Le faible taux de soumission des rapports en 2019 est en grande partie dû au lancement du nouveau formulaire de présentation de rapport suite à l'adoption par la Conférence des Parties, en juin 2019, des directives opérationnelles révisées relatives à l'article 9 ([Résolution 7.CP.12](#)). Ainsi, six des 10 Parties dont les rapports périodiques étaient dus le 30 avril 2019 ont préféré soumettre leurs rapports l'année suivante afin de tirer pleinement parti du cadre de présentation des rapports périodiques nouvellement adopté et de la plate-forme de soumission en ligne mise au point par le Secrétariat dans le prolongement de ce cadre.
12. En cette première année (2020) du troisième cycle de rapports périodiques, le taux de primo-soumission mérite d'être signalé. Sur les 78 Parties ayant soumis des rapports périodiques, 19 le faisaient pour la première fois – ce qui représente 24 % des soumissions de 2020.
13. Au total, 61,5 % des rapports périodiques attendus en 2020 ont été soumis, un taux deux fois supérieur à celui enregistré lors de la première année (2016) du deuxième cycle de présentation des rapports périodiques, lorsqu'un nombre similaire de rapports était attendu.

---

2. Chine, Monténégro.

3. Comores, El Salvador, Nicaragua, Qatar.

4. Australie, Honduras, Lesotho, Malawi, Ukraine.

5. Algérie, Belize, Costa Rica, Gambie, Ouganda, Palestine, République-Unie de Tanzanie.

6. Liste des pays figurant dans le tableau ci-dessous.

7. Colombie.

**Nombre de rapports périodiques attendus en 2019 et 2020  
et taux de soumission par groupes électoraux**

Groupe électoral	Nombre de rapports attendus	Taux de soumission	Parties ayant soumis leur rapport	Parties n'ayant pas soumis leur rapport
I	21	71 %	Andorre, Autriche, Canada, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Islande <sup>8</sup> , Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse (3 <sup>e</sup> rapport attendu).	Grèce, Malte, Monaco, Portugal, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (3 <sup>e</sup> rapport attendu) <sup>9</sup>
II	18	72 %	Albanie, Arménie, Bélarus <sup>10</sup> , Bulgarie, Géorgie <sup>11</sup> , Hongrie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, Roumanie <sup>12</sup> , Slovaquie, Slovénie <sup>13</sup> (3 <sup>e</sup> rapport attendu)	Croatie <sup>14</sup> , Estonie, Macédoine du Nord, République de Moldova, Tadjikistan (3 <sup>e</sup> rapport attendu)
III	19	58 %	Belize (1 <sup>er</sup> rapport attendu) Costa Rica (2 <sup>e</sup> rapport attendu) Argentine, Chili, Cuba, Équateur, Jamaïque <sup>15</sup> , Mexique, Panama <sup>16</sup> , Paraguay <sup>17</sup> , Pérou <sup>18</sup> , Uruguay (3 <sup>e</sup> rapport attendu)	Dominique (1 <sup>er</sup> rapport attendu) Barbade, Bolivie (État plurinational de), Brésil <sup>19</sup> , Guatemala, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie (3 <sup>e</sup> rapport attendu)

- 
8. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2020.
  9. Le rapport périodique de Monaco a été soumis le 30 novembre 2020 et sera donc transmis au Comité à sa quinzième session.
  10. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2016.
  11. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2016.
  12. Le deuxième rapport, qui devait être soumis en 2016, l'a été en 2020.
  13. Le deuxième rapport, qui devait être soumis en 2016, l'a été en 2020.
  14. Le rapport périodique de la Croatie a été soumis le 26 novembre 2020 et sera donc transmis au Comité à sa quinzième session.
  15. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2020.
  16. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2020.
  17. Le deuxième rapport, qui devait être soumis en 2016, l'a été en 2020.
  18. Le deuxième rapport, qui devait être soumis en 2016, l'a été en 2020.
  19. Le rapport périodique du Brésil a été soumis le 31 janvier 2021 et sera donc transmis au Comité à sa quinzième session

Groupe électoral	Nombre de rapports attendus	Taux de soumission	Parties ayant soumis leur rapport	Parties n'ayant pas soumis leur rapport
<b>IV</b>	11	55 %	Timor-Leste (1 <sup>er</sup> rapport attendu) Indonésie (2 <sup>e</sup> rapport attendu) Bangladesh <sup>20</sup> , Inde <sup>21</sup> , Mongolie, Viet Nam (3 <sup>e</sup> rapport attendu)	Samoa (1 <sup>er</sup> rapport attendu) Cambodge, Chine, Nouvelle-Zélande, République démocratique populaire lao (3 <sup>e</sup> rapport attendu)
<b>V(a)</b>	33	52 %	Soudan du Sud, Ouganda (1 <sup>er</sup> rapport attendu) Gambie <sup>22</sup> , Eswatini, Rwanda, République-Unie de Tanzanie <sup>23</sup> (2 <sup>e</sup> rapport attendu) Burkina Faso, Cameroun <sup>24</sup> , Éthiopie <sup>25</sup> , Gabon <sup>26</sup> , Kenya, Madagascar <sup>27</sup> , Mali <sup>28</sup> , Maurice <sup>29</sup> , Mozambique <sup>30</sup> , Sénégal <sup>31</sup> , Zimbabwe <sup>32</sup> (3 <sup>e</sup> rapport attendu)	Ghana (1 <sup>er</sup> rapport attendu) Angola, République centrafricaine (2 <sup>e</sup> rapport attendu) Afrique du Sud, Bénin, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti <sup>33</sup> , Guinée, Namibie, Niger, Nigéria, Seychelles, Tchad, Togo (3 <sup>e</sup> rapport attendu)
<b>V(b)</b>	11	73 %	Algérie (1 <sup>er</sup> rapport attendu) Palestine, Émirats arabes unis (2 <sup>e</sup> rapport attendu) Égypte <sup>34</sup> , Jordanie <sup>35</sup> , Oman, République arabe syrienne,	Mauritanie (1 <sup>er</sup> rapport attendu) Koweït, Tunisie (3 <sup>e</sup> rapport attendu)

20. Le deuxième rapport, qui devait être soumis en 2016, l'a été en 2020.

21. Le deuxième rapport, qui devait être soumis en 2016, l'a été en 2020.

22. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2015, l'a été en 2020.

23. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2015, l'a été en 2020.

24. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2016.

25. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2017.

26. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2020.

27. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2016.

28. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2020.

29. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2020.

30. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2020.

31. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2016.

32. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2016.

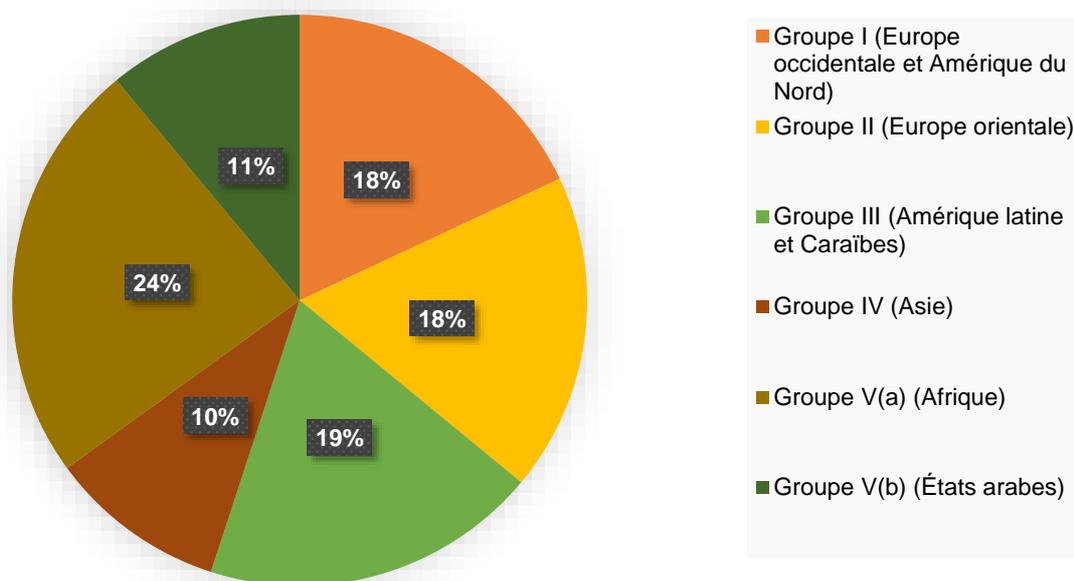
33. Le rapport périodique de Djibouti a été soumis le 16 novembre 2020 et sera donc transmis au Comité à sa quinzième session.

34. Le deuxième rapport, qui devait être soumis en 2016, l'a été en 2020.

35. Le deuxième rapport, qui devait être soumis en 2016, l'a été en 2020.

Groupe électoral	Nombre de rapports attendus	Taux de soumission	Parties ayant soumis leur rapport	Parties n'ayant pas soumis leur rapport
			Soudan <sup>36</sup> (3 <sup>e</sup> rapport attendu)	
Organisation d'intégration économique régionale	1	0 %		Union européenne (3 <sup>e</sup> rapport)
<b>Total</b>	<b>114</b>		<b>71</b>	<b>43</b>

14. Comme le montre la figure 1, la répartition géographique des rapports reçus en 2019 et en 2020 est équilibrée, avec une amélioration significative de la représentation de tous les groupes électoraux, et en particulier du Groupe V(b) (États arabes), par rapport à la première année (2016) du deuxième cycle de rapports périodiques.



**Figure 1** : Répartition géographique des 83<sup>37</sup> rapports périodiques quadriennaux reçus en 2019 et en 2020

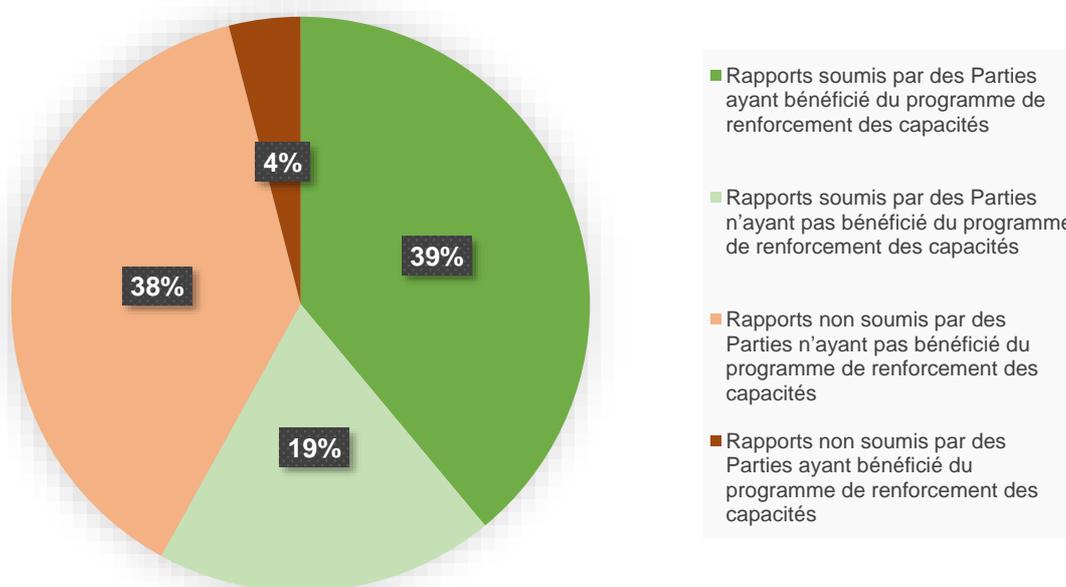
15. Enfin, en 2019 et en 2020, 95 %<sup>38</sup> des Parties ont soumis leur rapport en ligne, ce qui facilite le traitement et la diffusion des informations fournies, en particulier à travers la plate-forme de suivi des politiques.

36. Le premier rapport, qui devait être soumis en 2012, l'a été en 2020. Le rapport périodique quadriennal n'a pas été soumis suivant le Cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles et ne comportait pas de résumé, raison pour laquelle il n'y en a pas dans le document d'information.

37. Le Monténégro a soumis deux rapports périodiques quadriennaux en 2020, dont l'un était dû en 2016.

38. Sur les 83 rapports périodiques quadriennaux soumis en 2019 et en 2020.

16. En dépit des circonstances exceptionnelles dans lesquelles les Parties ont opéré, les effets globaux du programme de renforcement des capacités de la Convention ont été décisifs, puisque 84 %<sup>39</sup> des pays qui ont été soutenus en 2019 et en 2020 dans le cadre du programme ont soumis leur rapport périodique et 52 %<sup>40</sup> de l'ensemble des Parties qui ont soumis un rapport en 2019 et en 2020 ont bénéficié du programme de renforcement des capacités. La qualité des informations fournies a progressé de façon significative et le taux de soumission des pays en développement<sup>41</sup> s'est amélioré ; 63 %<sup>42</sup> du total des rapports attendus et soumis en 2019 et en 2020 concernaient ces pays.
17. Comme le montre la figure 2, le programme de renforcement des capacités sur le suivi participatif des politiques a eu des effets marqués sur la capacité des Parties dont les rapports périodiques quadriennaux étaient attendus en 2019 et en 2020 à mener ce processus à bien. Parmi les 77 pays en développement Parties à la Convention dont les rapports étaient attendus en 2019 et en 2020, 91 % de ceux ayant bénéficié du programme de renforcement des capacités ont présenté leur rapport. En particulier, les nouveaux espaces de coopération Sud-Sud et d'apprentissage entre pairs qui ont émergé grâce aux formations sous-régionales organisées en 2019 ont démontré leur complémentarité avec les assistances techniques mises en œuvre au niveau national en consolidant et en multipliant les effets du programme de renforcement des capacités sur le suivi participatif des politiques.



**Figure 2 :** Effets du programme de renforcement des capacités sur la soumission des 77 rapports des pays en développement Parties attendus en 2019 et en 2020

39. Sur les 40 Parties soutenues en 2019, 33 ont présenté un rapport périodique, tandis que l'Érythrée, la Malaisie, les Philippines et la Zambie ont reçu de l'aide sans être Parties à la Convention. Sur les 34 Parties ayant bénéficié de soutien en 2020, 30 ont soumis un rapport périodique.
40. Sur les 83 rapports périodiques soumis en 2019 et en 2020, 43 ont été soumis par des Parties ayant bénéficié du programme de renforcement des capacités entre 2019 et 2020, y compris d'une assistance technique au niveau national et sous-régional et de formations de formateurs sous-régionales.
41. Parties à la Convention considérées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comme des économies en développement, des économies en transition ou des pays les moins avancés.
42. Sur les 71 rapports attendus et soumis en 2019 et en 2020, 45 provenaient de pays en développement.

#### IV. Soutien du Secrétariat à l'élaboration des rapports périodiques quadriennaux, au partage de l'information et à transparence

18. Au titre de la mise en œuvre des résolutions [4.CP 10](#), [5.CP 9a](#), [6.CP 9](#) et [7.CP 11](#) et des décisions [7.IGC 5](#), [8.IGC 7a](#), [8.IGC 7b](#), [9.IGC 10](#), [10.IGC 9](#), [11.IGC 8](#), [12.IGC 7](#), [13.IGC 6](#) et [14.IGC 6](#) ainsi que des Directives opérationnelles relatives à l'article 9, les résultats suivants ont été atteints en 2019 et en 2020 :

- élaboration d'un nouveau « Cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles » et d'outils en ligne pour l'élaboration et la soumission des rapports périodiques ;
- renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile de 43 pays en matière de suivi participatif des politiques et d'élaboration de rapports périodiques, y compris en réponse à la pandémie de COVID-19 ;
- diffusion et mise à disposition d'informations et d'analyses sur les effets de la Convention à l'échelle mondiale afin d'orienter les politiques culturelles à l'échelle nationale et locale.

19. Le Secrétariat a mené les activités suivantes pour parvenir aux résultats énoncés ci-dessus.

**(i) Nouveau « Cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles » et d'outils en ligne pour l'élaboration et la soumission des rapports périodiques**

20. L'harmonisation du « Cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles » avec le Cadre de suivi de la Convention<sup>43</sup>, tel qu'approuvé par la Conférence des Parties ([Résolution 7.CP 12](#)), a débouché sur un suivi plus complet des politiques et des mesures adoptées par les Parties afin de favoriser la créativité, tout en conférant au processus d'établissement de rapports périodiques un rôle pédagogique permettant de mieux comprendre les domaines d'application de la Convention et les mesures afférentes.

21. L'introduction d'un formulaire destiné à recueillir les contributions des organisations de la société civile a également permis de soutenir des processus plus participatifs de collecte d'informations dans le cadre de la préparation des rapports périodiques. Ce nouvel outil, propre à la Convention, a été largement utilisé par les Parties au cours de ce troisième cycle de rapports périodiques et a contribué au recueil d'informations auprès de sources non gouvernementales. Sur les 72 rapports soumis conformément au cadre de rapports périodiques quadriennaux en vigueur depuis 2019, 79 % mentionnent des mesures ou des initiatives menées par des organisations de la société civile. Grâce à cette démarche, les Parties ont directement appliqué l'article 11 de la Convention, qui les invite à encourager « la participation active de la société civile à leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la présente Convention » ainsi que le paragraphe 14 des Directives opérationnelles relatives au « Partage de l'information et transparence », qui les invite également à encourager une telle participation dans la préparation des rapports périodiques. Cela constitue un indicateur fiable des efforts entrepris par bon nombre de Parties pour promouvoir des systèmes de gouvernance éclairés, transparents et participatifs en matière de culture.

22. Le lancement du nouveau formulaire électronique, hébergé sur une plate-forme de soumission dédiée, est allé de pair avec le développement d'une série d'outils d'accompagnement pour encourager son utilisation et assurer une exploitation et une valorisation optimales des informations et des données transmises par les Parties dans leurs rapports périodiques à l'aide du Système de gestion des connaissances de la Convention. Du matériel de formation destiné à animer les ateliers nationaux avec les équipes multisectorielles a ainsi été élaboré pour soutenir la préparation des rapports périodiques conformément au cadre approuvé par la Conférence des Parties. Un guide de l'utilisateur a également été mis à disposition des Parties afin de permettre une meilleure prise en main de la plate-forme de soumission en ligne. Enfin,

---

43. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/2018gmr-framework-fr.pdf>.

afin d'assurer un suivi rapproché pendant cette phase de lancement, un accompagnement virtuel personnalisé a été proposé aux Parties qui en ont exprimé la demande.

**(ii) Renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile de 43 pays en matière d'élaboration de rapports périodiques et de suivi participatif des politiques, y compris en réponse à la pandémie de COVID-19**

23. En dépit d'un contexte particulièrement complexe lié à la crise de la COVID-19, la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités lancé en 2014<sup>44</sup> s'est poursuivie avec succès grâce à la réalisation d'activités adaptées aux contraintes sanitaires. Les bureaux hors Siège ont joué un rôle crucial dans le déploiement du programme, à l'instar des communautés de pratique régionales créées à l'issue des formations de formateurs régionales sur le suivi participatif des politiques, organisées en 2019. Après avoir renouvelé son soutien au programme en 2018<sup>45</sup>, le Gouvernement suédois a apporté une contribution volontaire supplémentaire en 2020 afin de renforcer les actions entreprises par le Secrétariat en réponse à la pandémie de COVID-19.
  24. Des processus participatifs de suivi et d'évaluation des politiques relatives à la promotion de la créativité ont ainsi été soutenus dans 43 pays en développement en 2019 et en 2020. Des espaces de dialogue virtuels entre les représentants des pouvoirs publics et les organisations de la société civile ont été créés en vue de systématiser et d'institutionnaliser les processus consultatifs qui favorisent des pratiques transparentes de suivi et d'élaboration des politiques et encouragent une gouvernance plus inclusive de la culture. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ces espaces ont également fourni un cadre pour discuter des réponses politiques pertinentes pour faire face aux conséquences dévastatrices de cette dernière sur les secteurs culturels et créatifs.
  25. L'engagement des partenaires et des équipes nationales multisectorielles, y compris à travers des dispositifs d'autofinancement, a été décisif pour assurer le succès et l'effet multiplicateur du programme ainsi que la durabilité de ses résultats.
  26. Les activités suivantes ont contribué à la réalisation des résultats décrits ci-dessus :
    - organisation de trois formations de formateurs sous-régionales sur le suivi participatif des politiques visant à favoriser les mécanismes de coopération entre pairs, à promouvoir l'apprentissage mutuel et à élargir la coopération Sud-Sud entre neuf pays d'Asie<sup>46</sup>, 16 pays d'Afrique orientale et australe<sup>47</sup> et sept pays d'Amérique latine<sup>48</sup> ;
    - organisation de formations ciblées sur le rôle des médias publics, privés et locaux dans la promotion de la diversité des expressions culturelles en Indonésie, en Mongolie et aux Seychelles ;
    - mise en œuvre dans 16 pays en développement<sup>49</sup> du projet « [Repenser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles](#) », financé par la Suède, par le biais d'ateliers de formation, de débats ResiliArt
- 
44. En particulier dans le contexte du projet « Renforcer les libertés fondamentales à travers la promotion de la diversité des expressions culturelles » mis en œuvre dans 12 pays de 2014 à 2017 et financé par le Gouvernement suédois, par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI).
  45. Le projet « [Repenser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles](#) » se déroule dans 16 pays sur la période 2018-2022 avec le soutien du Gouvernement suédois, par l'intermédiaire de l'ASDI.
  46. Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Philippines, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Viet Nam.
  47. Afrique du Sud, Botswana, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe.
  48. Argentine, Chili, Costa Rica, Équateur, Panama, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du).
  49. Algérie, Bangladesh, Burkina Faso, Colombie, Éthiopie, Indonésie, Jamaïque, Mali, Maurice, Mongolie, Palestine, Ouganda, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zimbabwe.

en ligne, d'accompagnements à distance et de présentations publiques virtuelles ou présentielles réunissant les pouvoirs publics et la société civile ;

- assistance technique à la préparation participative des rapports périodiques dans 18 pays supplémentaires<sup>50</sup> en coordination avec la Banque d'expertise de la Convention et les bureaux hors Siège ;
- mise en place d'activités préparatoires afin de fournir une assistance technique à la Palestine, au Pérou et au Sénégal dans le cadre du projet « [Repenser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles](#) » visant à élaborer des plans de relance des secteurs culturels et créatifs en réponse à la pandémie de COVID-19 et/ou à mettre en œuvre des mesures de relance jugées prioritaires dans le cadre de ces plans.

**(iii) Diffusion et mise à disposition d'informations et d'analyses sur l'impact de la Convention à l'échelle mondiale afin d'éclairer les politiques culturelles à l'échelle nationale et locale**

27. En ce qui concerne le partage de l'information et la transparence (article 9) ainsi que l'échange, l'analyse et la diffusion de l'information (article 19), le Secrétariat a poursuivi ses activités de suivi de la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial et d'évaluation de son impact, y compris dans le contexte des mesures prises par différentes Parties afin de lutter contre les conséquences de la pandémie de COVID-19. Afin de maximiser le potentiel de la Convention en tant qu'instrument de sensibilisation et de plaidoyer, en particulier dans ce contexte de crise, les activités énumérées ci-dessous ont été menées en 2019 et en 2020.

- Réception, traitement et publication en ligne des rapports périodiques quadriennaux soumis en 2019 et en 2020 sur le site internet de la Convention<sup>51</sup> ;
- Mise à jour et développement du système de gestion des connaissances de la Convention pour renforcer les synergies entre les différents outils de suivi de la Convention et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit notamment de l'actualisation de la Plate-forme de suivi des politiques, de l'analyse et de l'intégration d'environ 2 000 nouvelles politiques et mesures ainsi que de 500 initiatives de la société civile issues des rapports périodiques quadriennaux soumis en 2020<sup>52</sup>. À titre de comparaison, ce volume est sensiblement équivalent à l'ensemble des politiques et des mesures intégrées à la plate-forme de suivi des politiques en s'appuyant sur les rapports périodiques quadriennaux soumis entre 2012 et 2019 ;
- Mise en valeur des informations recueillies grâce aux rapports périodiques pour préparer deux éditions spéciales du Rapport mondial sur la Convention : une première publication dédiée à la liberté artistique et la seconde, à l'égalité des genres dans les secteurs culturels. Ces deux éditions spéciales ambitionnent non seulement de nourrir le débat mondial sur la nécessité de repenser les politiques culturelles, mais aussi de défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales et d'alimenter ces discussions à la suite du lancement du deuxième Rapport mondial en 2018. *Liberté & Créativité : défendre l'art, défendre la diversité*<sup>53</sup>, publié en ligne le 3 mai 2020 à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, met en lumière les avancées et les défis actuels en matière de protection juridique de la liberté artistique ainsi que de protection

---

50. Chili, Comores, El Salvador, Équateur, Eswatini, Gabon, Honduras, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Namibie, Nicaragua, Panama, Rwanda, Soudan du Sud, Timor-Leste et Viet Nam.

51. Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/governance/periodic-reports>.

52. Les rapports périodiques quadriennaux du Belize, de la Hongrie, de la Jordanie, du Nicaragua, du Qatar, du Soudan et du Soudan du Sud n'ont pas pu être incorporés à la plate-forme de suivi des politiques, car soit ils n'avaient pas été soumis conformément au Cadre des rapports périodiques quadriennaux, soit ils ne comprenaient aucune mesure au titre des 11 domaines de suivi.

53. Disponible en anglais, en français et en espagnol à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/publications/liberte-creativite-defendre-lart-defendre>.

des droits sociaux et économiques des artistes et des professionnels de la culture. L'édition spéciale sur l'égalité des genres, *Genre & Créativité : des avancées au bord du précipice*<sup>54</sup>, a été publiée en mars 2021, à l'occasion de la Journée internationale des femmes ;

- En vertu du paragraphe 19 des Directives opérationnelles relatives au « Partage de l'information et transparence », le Secrétariat transmet au Comité « un rapport de suivi sur la mise en œuvre de la Convention au niveau international, sur la base des informations et des données dérivées des rapports périodiques quadriennaux et d'autres sources », à savoir ce que l'on connaît sous le nom de Rapport mondial sur la Convention *Repenser les politiques culturelles*. Les deux reports successifs de la date limite de soumission des rapports périodiques – sources d'information et de données essentielles – ont néanmoins bouleversé le calendrier de la préparation du Rapport mondial. Initialement programmée en juin 2021 en vertu de la [Résolution 7.CP.11](#), la parution de ce document est à présent prévue en février 2022, à l'occasion de la quinzième session du Comité. Grâce à la mobilisation exceptionnelle des Parties en 2020, 96 rapports périodiques seront considérés dans l'élaboration de cette troisième édition, soit 55 % de plus par rapport aux 62 rapports pris en compte pour la deuxième édition. Avec pour objectif d'étudier les évolutions politiques inspirées par la Convention au niveau national, régional et mondial et de fournir un aperçu concret de la façon dont la mise en œuvre de la Convention contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, cette troisième édition du Rapport mondial analysera également l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs culturels et créatifs et proposera des recommandations pour accompagner leur processus de sortie de crise et favoriser leur résilience et leur viabilité à long terme. Une première réunion éditoriale virtuelle, organisée du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2020, a permis d'amorcer la phase de rédaction des chapitres et d'orienter la collecte d'informations et de données. La deuxième réunion éditoriale, qui s'est déroulée du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 en conservant un format en ligne, a permis de faire le bilan sur l'avancée des projets de chapitres, de présenter les principales conclusions ainsi que de discuter des données et des tendances pertinentes qui seront intégrées dans l'édition 2022 du Rapport mondial.

## V. Perspectives

28. Conformément à la [décision 12.IGC.13](#), qui prévoit que les sessions annuelles du Comité se tiennent désormais en début d'année, la date de soumission des rapports périodiques quadriennaux a été alignée sur le calendrier des travaux du Comité<sup>55</sup>, soit sept mois avant la tenue de sa session, afin de permettre au Secrétariat de traiter les informations reçues et de traduire les résumés. Les Parties dont les rapports périodiques quadriennaux sont attendus en 2021 (dont la liste figure en Annexe) sont par conséquent **tenues de les soumettre avant le 30 juin 2021** et ont été informées de ces délais en novembre 2020. En outre, les Parties n'ayant pas remis leurs rapports attendus en 2020 (voir tableau au paragraphe 7<sup>56</sup>) ont aussi été informées de ces nouveaux délais en décembre 2020. L'Annexe indique également les Parties dont les rapports sont attendus en 2022 et 2023.
29. **Le programme de renforcement des capacités** sur le suivi participatif des politiques, dont les résultats obtenus prouvent la pertinence et l'efficacité, devrait être poursuivi et élargi afin

54. Disponible en anglais, en espagnol et en français à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/publications/genre-creativite-avancees-bord-du-precipice>.

55. Jusqu'en 2018, les sessions ordinaires du Comité se tenaient en fin d'année et la date réglementaire de présentation des rapports périodiques quadriennaux était fixée au 30 avril de la même année.

56. À la fin de l'année 2020, le Secrétariat avait choisi de ne pas envoyer de rappel aux Parties qui n'avaient pas encore soumis leurs rapports attendus en 2019, car ceux-ci auraient été présentés au plus tôt en juin 2021, soit deux ans avant le rapport attendu en 2023. Ces Parties seront par conséquent invitées en décembre 2022 à présenter leur rapport périodique avant le 30 juin 2023, ce qui laissera du temps au Secrétariat pour envisager des solutions d'accompagnement adaptées aux difficultés manifestement rencontrées par lesdites Parties.

que le plus grand nombre de Parties puisse en bénéficier. La méthodologie et les outils développés dans le cadre du projet « Re|penser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles », financé par la Suède, pourraient être adaptés davantage à l'environnement numérique, afin de promouvoir leur utilisation par un plus grand nombre de pays, y compris dans des contextes de distanciation physique et à travers des dispositifs d'autofinancement, en coopération avec les bureaux hors-Siège et la Banque d'expertise de la Convention. L'effet multiplicateur des formations de formateurs régionales et des espaces d'échange entre pairs sur le suivi participatif des politiques pourrait être exploité de façon plus approfondie en organisant de nouvelles sessions. Des contributions volontaires supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien ces actions et multiplier la portée et l'impact du programme.

30. **Le troisième Rapport mondial**, qui est aussi en cours d'élaboration dans le cadre du projet « Re|penser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles », produira des données et des analyses nouvelles sur l'état de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles dans le monde, en s'appuyant sur le cadre de suivi de la Convention. Des contributions volontaires sont nécessaires pour permettre la publication quadriennale des rapports mondiaux et assurer ainsi la transparence et le partage d'informations sur la diversité des expressions culturelles et sur l'impact de la Convention, grâce à l'analyse des rapports périodiques et des recherches complémentaires.
31. **La poursuite du développement du système de gestion des connaissances de la Convention** tiendra compte des retours d'expérience des utilisateurs de la plate-forme de soumission en ligne des rapports périodiques, lancée au début de l'année 2020, afin d'améliorer, pour les prochains cycles d'établissement des rapports, l'interface et la facilité d'utilisation du formulaire électronique de soumission. Le développement de nouvelles fonctionnalités devrait aussi permettre d'optimiser la diffusion et l'utilisation des informations fournies par les Parties sur la Plate-forme de suivi des politiques, notamment en créant des synergies entre les rapports périodiques et le suivi de la feuille de route ouverte pour la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans l'environnement numérique. Une intégration accrue pourrait être envisagée avec la page Web « Réponse au COVID-19<sup>57</sup> », lancée par le Secrétariat en avril 2020, qui présente une série de mesures pour faire face à la crise sanitaire – mises en œuvre par les gouvernements, les organisations non-gouvernementales et le secteur privé – visant à promouvoir le partage d'information et l'échange de bonnes pratiques. Un filtre pourrait être ajouté à la plate-forme de suivi des politiques, afin de faciliter l'accès aux mesures partagées par les Parties dans le cadre de leurs rapports périodiques et destinées à protéger et à relancer les secteurs culturel et créatif au lendemain de la crise sanitaire mondiale.
32. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

#### **PROJET DE RÉOLUTION 8.CP 9**

*La Conférence des Parties,*

1. *Ayant examiné le document DCE/21/8.CP/9 et son Annexe, ainsi que le document DCE/21/8.CP/INF.9,*
2. *Rappelant sa Résolution 7.CP 11 et les Décisions 13.IGC 6 et 14.IGC 6 du Comité,*
3. *Prend note des résumés exécutifs des rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention, remis par les Parties en 2019 et en 2020 ;*
4. *Prend note également du report de la publication du troisième Rapport mondial sur la mise en œuvre de la Convention, qui s'appuiera sur les rapports périodiques ainsi que sur d'autres sources, à la quinzième session du Comité ;*

---

57. Disponible sur : <https://fr.unesco.org/creativity/covid-19>.

5. Félicite les Parties ayant soumis leurs rapports périodiques quadriennaux en 2019 et en 2020, conformément au nouveau formulaire de soumission et malgré les difficultés entraînées par la pandémie de COVID-19 ;
6. Note avec satisfaction l'impact du programme de renforcement des capacités sur le suivi participatif des politiques, observés sur l'aptitude des Parties à élaborer leurs rapports périodiques quadriennaux en consultation avec différents acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux aux niveaux national et local ;
7. Accueille avec satisfaction le nombre de rapports soumis, conformément au cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles, qui incluaient les mesures ou les initiatives mises en œuvre par des organisations de la société civile ;
8. Invite les Parties dont les rapports périodiques sont attendus en 2021, en 2022 et en 2023 à les remettre au plus tard le 30 juin de l'année de soumission, si possible dans les deux langues de travail du Comité, ainsi que dans d'autres langues, au moyen du formulaire électronique et invite également les Parties qui n'ont pas encore soumis leur rapport en 2020 à le faire avant le 30 juin 2021 ;
9. Prie le Secrétariat d'inviter, au plus tard six mois avant la date limite fixée au paragraphe 8, les Parties dont les rapports périodiques quadriennaux sont attendus en 2022 et en 2023 à soumettre leurs rapports dans les délais ;
10. Encourage les Parties soumettant leurs rapports périodiques quadriennaux à puiser dans leurs consultations multipartites pour évaluer l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les industries culturelles et créatives, ainsi que sur la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ;
11. Prie également le Secrétariat de transmettre à la Conférence des Parties, à sa neuvième session, les rapports périodiques quadriennaux examinés par le Comité à ses quinzième et seizième sessions, accompagnés de ses observations ;
12. Encourage également les Parties à fournir des contributions volontaires en vue de la poursuite du programme de renforcement des capacités sur le suivi participatif des politiques, de la maintenance et de l'amélioration du système de gestion des connaissances et de la Plate-forme de suivi des politiques, et de la préparation de la quatrième édition du Rapport mondial, dont la publication est prévue en 2026.

## ANNEXE

## Parties dont les rapports sont attendus pour la période 2021-2023

Groupe électoral	Nombre de rapports attendus	2021		
		1 <sup>er</sup> rapport	2 <sup>e</sup> rapport	3 <sup>e</sup> rapport
I	3	Turquie	Belgique	Pays-Bas
II	2			Bosnie-Herzégovine Serbie
III	9		Antigua-et-Barbuda <sup>58</sup> Colombie <sup>59</sup> El Salvador <sup>60</sup> Venezuela (République bolivarienne du)	Grenade <sup>61</sup> Guyana <sup>62</sup> Nicaragua <sup>63</sup> République dominicaine <sup>64</sup> Saint-Vincent-et-les Grenadines <sup>65</sup>
IV	2			Afghanistan <sup>66</sup> Australie
V(a)	1		Comores <sup>67</sup>	
V(b)	3		Iraq Maroc	Qatar <sup>68</sup>
<b>Total</b>	20			

58. Le premier rapport, attendu en 2017, n'a pas été soumis.

59. La Colombie a déjà soumis son rapport, attendu en 2021.

60. Le premier rapport, attendu en 2017, a été soumis en 2020. L'État partie souhaitera peut-être soumettre son prochain rapport en 2025.

61. Le premier et le deuxième rapport, respectivement attendus en 2013 et en 2017, n'ont pas été soumis.

62. Le premier et le deuxième rapport, respectivement attendus en 2013 et en 2017, n'ont pas été soumis.

63. Le premier rapport a été soumis en 2020. Aucun rapport n'a été soumis en 2013 ou en 2017. L'État partie souhaitera peut-être soumettre son prochain rapport en 2025.

64. Le second rapport, attendu en 2017, n'a pas été soumis.

65. Le premier rapport, attendu en 2013, n'a pas été soumis.

66. Le premier rapport, attendu en 2013, a été soumis en 2016. Le deuxième rapport, attendu en 2017, n'a pas été soumis.

67. Le premier rapport, attendu en 2017, a été soumis en 2020. L'État partie souhaitera peut-être soumettre son prochain rapport en 2025.

68. Le premier rapport a été soumis en 2020. Aucun rapport n'a été soumis en 2013 ou en 2017. L'État partie souhaitera peut-être soumettre son prochain rapport en 2025.

Groupe électoral	Nombre de rapports attendus	2022		
		1 <sup>er</sup> rapport	2 <sup>e</sup> rapport	3 <sup>e</sup> rapport
I				
II	3			Azerbaïdjan <sup>69</sup> , Ukraine, Tchéquie (République tchèque)
III	4		Bahamas <sup>70</sup>	Haïti <sup>71</sup> , Honduras, Trinité-et-Tobago <sup>72</sup>
IV	1			République de Corée
V(a)	4			Guinée équatoriale <sup>73</sup> , Lesotho <sup>74</sup> , Malawi, République démocratique du Congo <sup>75</sup>
V(b)				
<b>Total</b>	12			

69. Le premier rapport, attendu en 2014, n'a pas été soumis.

70. Le premier rapport, attendu en 2018, n'a pas été soumis.

71. Le premier et le deuxième rapport, respectivement attendus en 2014 et en 2018, n'ont pas été soumis.

72. Le premier et le deuxième rapport, respectivement attendus en 2014 et en 2018, n'ont pas été soumis.

73. Le premier et le deuxième rapport, respectivement attendus en 2014 et en 2018, n'ont pas été soumis.

74. Le premier rapport, attendu en 2014, a été soumis en 2020.

75. Le premier et le deuxième rapport, respectivement attendus en 2014 et en 2018, n'ont pas été soumis.

Groupe électoral	Nombre de rapports attendus	2023		
		1 <sup>er</sup> rapport	2 <sup>e</sup> rapport	3 <sup>e</sup> rapport
I				
II	1	Ouzbékistan		
III	3		Belize <sup>76</sup> , Dominique <sup>77</sup>	Costa Rica
IV	2	Nioué	Samoa <sup>78</sup>	
V(a)	3		Ouganda <sup>79</sup>	Gambie <sup>80</sup> , République-Unie de Tanzanie <sup>81</sup>
V(b)	3		Algérie <sup>82</sup> , Mauritanie <sup>83</sup>	Palestine <sup>84</sup>
<b>Total</b>	12			

76. Le premier rapport, attendu en 2019, a été soumis en 2020.

77. Le premier rapport, attendu en 2019, n'a pas été soumis.

78. Le premier rapport, attendu en 2019, n'a pas été soumis.

79. Le premier rapport, attendu en 2019, a été soumis en 2020.

80. Le premier rapport, attendu en 2015, a été soumis en 2019.

81. Le premier rapport, attendu en 2015, a été soumis en 2020.

82. Le premier rapport, attendu en 2019, a été soumis en 2020.

83. Le premier rapport, attendu en 2019, n'a pas été soumis.

84. Le premier et le deuxième rapport, attendus en 2015 et en 2019, ont été respectivement soumis en 2017 et en 2020.